



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230214 _008

OBJET : FINANCES : AIDE DIRECTE A L'INVESTISSEMENT D'UN COMMERCE AVEC POINT DE VENTE

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Isabelle POULARD à Ludovic PADUANO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Christine MONTAGNY.

Absent excusé : Maxime PEILLER

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu la délibération n°1511 de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII ;

Vu la délibération n°2018.010.28.02 du conseil communautaire de la Commune de Communes de Forez Est en date du 28 février 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente ;

Vu la délibération n°180920_004 du 20 septembre 2018 de la commune de Chazelles-sur-Lyon, portant approbation d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques pour les commerçants et artisans en complément des aides versées par la Communauté de Communes Forez Est ;

Vu la délibération n°220118_006 du 18 janvier 2022 portant approbation de l'avenant de prolongation à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu la délibération n°221115_011 du 15 novembre 2022 approuvant le renouvellement de la convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes, la C.C.F.E et la commune de Chazelles-sur-Lyon,

Vu l'avis favorable du comité d'instruction en date du 30 janvier 2023 ;

Monsieur NEEL, 1^{er} adjoint présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention suivant :

- Art et senteurs, représentée par Amandine MARJOLLET, située 11 rue Alexandre Séon à Chazelles-sur-Lyon. L'investissement concerne la rénovation du magasin de fleurs pour un montant total de 53 230 euros.

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 € ;

Subvention sollicitée auprès de la CCFE : 2000 € ;

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la subvention attribuée par la commune de Chazelles-sur-Lyon dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » à l'entreprise « Arts et senteurs ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230214-230214_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Publication : 23/02/2023

